Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

DCC2026-105

VIE COURANTE
11- ADMINISTRATION GENERALE

AUDELOR : approbation de la convention au titre de l'année 2026 (annexe)

AudéLor est une association loi 1901, déclarée en 2000, qui relève d'un statut privé et dont les membres sont des entités publiques et privées ayant des compétences en matière de développement et d'aménagement.

L'Association a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, au développement économique et à la Technopole.

Elle est présidée par Monsieur Dréan, Vice-Président de Lorient Agglomération chargé du développement économique et de l'emploi.

Les activités de l'agence sont notamment financées par des subventions de Lorient Agglomération, de Quimperlé Communauté (depuis 2018), de l'État et de la Région Bretagne dans le cadre d'un programme de travail partenarial annuel.
AudéLor est organisée autour de directions qui assurent les missions permanentes et les études :

- la direction Veille & Études Économiques,
- la direction Études Urbaines et Aménagement,
- la direction Appui aux entreprises et à l'innovation, en charge de Lorient Technopole,
- la direction Administration, Finances, RH, qui gère les moyens financiers, humains et matériels de l'agence.

Outil d'attractivité, de développement, de soutien à l'innovation mais aussi d'études, d'observations, de prévisions et de planification, AudéLor est au service de son territoire et de ses acteurs pour éclairer leurs décisions et les accompagner dans leurs actions.

Le montant de la contribution de Quimperlé Communauté proposée au titre de l'année 2026 s'élève à 120 000 euros. Les services rendus par AudéLor comprennent l'intégration du territoire de Quimperlé Communauté aux observatoires, aux publications et aux programmes d'études générales. En cas de demandes d'études complexes, AudéLor pourrait être amenée à facturer des prestations particulières.

La Communauté est représentée dans les instances de l'agence de la manière suivante :

- Assemblée générale et conseil d'administration : 3 membres.
- Comité d'Orientation stratégique et de pilotage (COSPI) : 2 membres

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la convention d'adhésion à l'agence AudéLor au titre de l'année 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

- AUTORISER le Président à signer ladite convention

Ne prennent pas part au vote : Christophe LE ROUX, Yves BERNICOT, Clotilde LAVISSE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la convention d'adhésion à l'agence AudéLor au titre de l'année 2026
- AUTORISE le Président à signer ladite convention

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

AUDÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention relative à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement liant

Quimperlé Communauté et AudéLor
au titre de **l'année 2026**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

En application de l'adhésion de Quimperlé Communauté, membre de droit, en référence aux statuts de l'AudéLor et à la note technique du 30 avril 2015 du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité régissant les modalités de fonctionnement des agences avec leurs membres, il est convenu ce qui suit,

Entre

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov, cs 20245, 29394 Quimperlé cedex, représentée par Monsieur Christophe LE ROUX, agissant en tant que Président, autorisé par délibération du 14 avril 2026,
ci-après dénommée Quimperlé Communauté,

d'une part,

AudéLor est une association loi 1901, ayant son siège au 12 avenue de la Perrière, 56324 Lorient, représentée son président, Monsieur Pascal Le Liboux, dûment habilité à signer la présente,
ci-après dénommée Audélor,

d'autre part.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

Préambule

AudéLor est une association loi 1901, déclarée en 2000, qui relève d'un statut privé et dont les membres sont des entités publiques et privées ayant des compétences en matière de développement et d'aménagement.

L'Association a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, au développement économique et à la Technopole.

Elle est présidée par Monsieur Pascal Le Liboux, Vice-Président de Lorient Agglomération chargé du développement économique et de l'emploi.

AudéLor est organisée autour de directions qui assurent les missions permanentes et les études :

- la direction Veille & Études Économiques,
- la direction Études Urbaines et Aménagement,
- la direction Appui aux entreprises et à l'innovation,
- la direction Ressources (Administration, Finances, RH, juridique, communication, informatique)

Outil d'attractivité, de développement, de soutien à l'innovation mais aussi d'études, d'observations, de prévisions et de planification, AudéLor est au service de son territoire et de ses acteurs pour éclairer leurs décisions et les accompagner dans leurs actions.

Dans le cadre des coopérations entre Quimperlé Communauté et le Pays de Lorient, et par délibération en date du 22 décembre 2017, le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a approuvé son adhésion à Audélor et a désigné ses représentants pour siéger aux différentes instances d'Audélor.

La présente convention de partenariat a pour objectif de régir les engagements des deux parties.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION FINANCIERE

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre les parties.

Quimperlé Communauté est intéressée par les travaux du programme partenarial et notamment ceux relatifs aux questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Quimperlé Communauté s'engage à soutenir financièrement l'objectif général d'Audélor qui consiste en la réalisation de travaux dans le cadre du programme partenarial 2026 approuvé par le conseil d'administration d'Audélor et exécuté sous la seule responsabilité d'Audélor.

Cette convention précise également les conditions de versement de la subvention de Quimperlé Communauté à Audélor.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

ARTICLE 2 : INTÉRÊT DES PARTIES

Les engagements d'AudéLor

Audélor intervient pour la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire.

Audélor exerce les missions dévolues aux agences d'urbanisme définies à l'article L132-6 du Code de l'urbanisme et à ce titre a pour objet de :

- suivre les évolutions urbaines et participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment du schéma de cohérence territoriale,
- préparer les projets de l'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques et participer à l'évaluation de celles-ci,
- intervenir, à travers la production d'études, de schémas de territoires à différentes échelles (PLH, PDU, Foncier d'activités, Commerce …) à la définition de projets dans des domaines aussi variés que l'économie, le commerce, l'aménagement du territoire, la mobilité, l'environnement, l'habitat, le foncier, la démographie, le développement rural, touristique, culturel, etc.,
- mettre à la disposition des acteurs publics et privés du territoire des informations et des analyses dans les domaines d'étude de l'Association à travers des publications, des conférences, des ateliers, des rencontres, etc.,
- promouvoir le territoire et l'agence à travers sa participation à des réseaux professionnels qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux.

Pour l'année 2026, en lien avec ces différents domaines d'activités, et pour tout le territoire de Quimperlé Communauté, Audélor s'engage à déployer le programme de travail partenarial défini entre les parties (cf. annexe).

Les services rendus par l'Audélor comprennent l'intégration du territoire de Quimperlé Communauté aux observatoires, aux publications et aux programmes d'études générales.

Quimperlé Communauté est membre de droit de l'Audélor et sera représentée dans les instances de l'Audélor de la manière suivante :

- Assemblée générale et conseil d'administration : Président ou son représentant et 2 conseillers communautaires, soit 3 membres.
- Comité d'Orientation stratégique et de pilotage (COSPI) : Président ou son représentant et 1 conseiller communautaire, soit 2 membres.

Les engagements de Quimperlé Communauté

Quimperlé Communauté s'engage à :

- mettre à disposition ses compétences pour concrétiser les travaux particulièrement visés dans la présente convention,
- Transmettre les informations nécessaires à l'élaboration des différents documents et études de l'agence,
- S'acquitter du paiement annuel de la contribution prévu à l'article 4 de la présente convention de partenariat

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté et Audélor ont un intérêt commun à partager leurs expertises et en faire bénéficier l'ensemble des membres. Les résultats qui en seront issus nourrissent un ensemble de connaissances et d'expertises partagées entre tous les membres de Audélor.

ARTICLE 3 : CONTENU DU PROGRAMME PARTENARIAL ET INTÉRÊT DU MEMBRE

Au regard de ses statuts, les travaux réalisés par Audélor sont de nature partenariale, validés et suivis par ses instances. Les travaux inscrits au programme de travail partenarial d'Audélor, élaboré de façon mutualisée et collective sont joints en annexe.

L'Audélor poursuivra notamment également son activité d'observation territoriale, d'études et d'évaluation de la démographie, de l'habitat, de la mobilité, de consommation foncière, de la conjoncture économique, du commerce, des bureaux, des zones d'activités et du tourisme. Des études seront menées sur des aspects plus ciblés, notamment, marché de l'hôtellerie, emplois maritimes, vieillissement de la population, locations courtes durées... Elle réalisera une étude de prix des transactions foncières dans les ZA. Dans le cadre de la transition climatique et de la sobriété foncière, AudeLor développe l'observatoire climat territoire et participera à la démarche PCAET.

Elle poursuivra son pilotage des actions déployées dans le cadre des démarches Territoires d'industrie et en particulier la démarche d'attractivité des métiers industriels et la diversification de l'économie de Quimperlé Communauté.

L'Audélor accompagnera Quimperlé Communauté sur le diagnostic de son PLH et dans le cadre de la réflexion menée sur les formes urbaines innovantes.

Quimperlé Communauté et les autres membres d'Audélor bénéficient des méthodes et innovations qui sont développées dans le cadre des travaux réalisés par l'Audélor et inscrits au programme de travail partenarial.

Par ailleurs, Audélor profite de son fonctionnement avec le réseau national des agences d'urbanisme (FNAU), celui des autres agences régionales pour alimenter les réflexions locales, apporter de l'innovation, enrichir les méthodes ainsi qu'anticiper les nouvelles lois en lien avec les missions des agences au service des membres.

Le programme de travail et le budget approuvés par le conseil d'administration d'Audélor, sont élaborés dans un esprit :

- de complémentarité entre les travaux d'Audélor, des collectivités et autres organismes membres,
- d'équilibre entre charges et ressources données à Audélor par ses membres.

Les études réalisées dans le champ du programme de travail partenarial restent la propriété des agences d'urbanisme qui veillent à en assurer le libre accès à leurs membres. Dans ces conditions, ces activités ne sauraient être considérées comme concurrentielles. Non lucratives, elles ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés, assujetties à la TVA.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

Par ailleurs, il est rappelé que les études commandées par les membres des agences ou par des tiers qui donnent lieu à une rémunération spécifique, et qui deviennent la propriété des commanditaires, s'analysent en des prestations de services individualisées à caractère lucratif soumises aux impôts commerciaux et aux règles de concurrence.

ARTICLE 4 : SUBVENTION DU MEMBRE A L'AGENCE

Quimperlé Communauté apporte à Audélor, dont elle est membre, une subvention de 120 000 euros, convenue d'un commun accord aux conditions économiques actuelles, au titre de sa contribution à la réalisation du programme de travail partenarial d'Audélor qui présente, à des degrés divers, un intérêt pour l'ensemble de ses membres.

Des travaux supplémentaires convenus en cours d'année ou une modification substantielle des conditions économiques de nature à impacter le fonctionnement d'Audélor pourront faire l'objet d'un nouvel avenant, le cas échéant.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la subvention 2026 s'effectue selon les modalités suivantes :

- 100 % de la subvention, soit 120 000, au plus tard le 30 septembre 2026, sur présentation d'une demande de versement, sur le compte suivant :

Crédit Mutuel de Bretagne

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
15589	56902	010432840 43	60

Titulaire du compte : AUDELOR
12 AVENUE DE LA PERRIERE
BP 26
56326 LORIENT CEDEX

Domiciliation : CCM LORIENT PORTE DES IN

Devise : EUR

IBAN
FR76 1558 9569 0201 0432 8404 360

BIC
CMBRFR2BXXX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DE L'AGENCE

L'Agence s'engage :

- à mettre en œuvre, sous sa responsabilité, tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme de travail partenarial et des travaux définis à l'article 3,
- à transmettre son rapport d'activité
- à transmettre les études et productions pour lesquelles le MEMBRE a manifesté son intérêt,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation,
- à respecter la législation fiscale et sociale et toute autre réglementation propre à son activité,
- à informer Quimperlé Communauté par écrit, documents à l'appui, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements et de la présente convention,
- à utiliser strictement les subventions conformément à la présente convention,
- à communiquer une copie certifiée de son bilan et de ses comptes de l'exercice écoulé,
- à faciliter le contrôle, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables remis lors des instances d'Audélor.

ARTICLE 7 : RESILIATION ET NON-RESPECT DES CLAUSES CONVENTIONNELLES

La résiliation pourra intervenir d'un commun accord entre les parties.

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter d'un commun accord une solution à l'amiable.
A défaut d'accord, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Rennes.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2026, du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Fait à Lorient, le …… …… 2026

Pour AudéLor,
Monsieur Pascal LE LIBOUX
Président

Pour Quimperlé Communauté,

Monsieur Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

Etudes et Actions AudéLor pour Quimperlé Communauté 2026

(*En se référant au programme de travail partenarial)*

Axe 3 : APPUYER LES STRATÉGIES TERRITORIALES

BILAN ENTREPRENDRE LORIENT BRETAGNE SUD ET MAISON DE L'ENTREPRISE

Chef de projet : Arnaud Rentenier
Partenaires : Lorient Agglomération, CCI Morbihan, ERELE, CMA

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Chef de projet (pour AudéLor) : Olivier Denoual

Équipe projet : Arnaud Rentenier, Cécile Vauchez, Caroline Le Neurès – Le Coq

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, services de l'État

ESPACE PROCHE DU RIVAGE (DEMARCHE INTER SCoT PAYS DE LORIENT QUIMPERLE)

Chef de projet : Arnaud Le Montagner

Équipe projet : Gilles Poupard, Rozenn Ferrec, Jean-Christophe Dumons, Laurence Debacq, Hélène Bouteloup, Christine Boissonnot-Delachienne, Armelle Livory-Moser

Partenaires : Syndicat Mixte pour le SCoT du pays de Lorient, Quimperlé Communauté

CAPACITE D'ACCUEIL DES TERRITOIRES (DEMARCHE INTER SCOT PAYS DE LORIENT QUIMPERLE

Chef de projet : Arnaud Le Montagner

Partenaires : DDTM, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, BBO Communauté, Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

RENCONTRES TERRITORIALES THEMATIQUES

Chef de projet : A définir

Équipe projet : Arnaud Le Montagner, Marina Rieux, Rozenn Ferrec, Marie-Julie Dupont-Boucher, Viviane André

Partenaires : Syndicat Mixte pour le SCoT du pays de Lorient, Quimperlé Communauté

PARTICIPATION AU RESEAU REGIONAL « PLANIFICATION ET TERRITOIRES »

Chef de projet : Arnaud Le Montagner

Partenaires : DDTM de Bretagne, réseau des agences d'urbanisme de Bretagne, CAUE de Bretagne, Région Bretagne

ORIENTATIONS PLH 2027

Cheffe de projet : Rozenn Ferrec

Équipe projet : Arnaud Le Montagner, Jean-Christophe Dumons, Viviane André Partenaire :

Quimperlé Communauté, bailleurs sociaux, promoteurs, ADIL 29, DDTM 29

PROSPECTIVE IMPACT LOCAL DE LA BAISSE DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Chef de projet : Arnaud Le Montagner

Équipe projet : Jean-Christophe Dumons, Caroline Le Neurès-Le Coq

Partenaires : Conseil régional, conseil départemental, communes concernées, établissements scolaires

PROJET DE COHERENCE REGIONALE ET TERRITORIALE

Chef de projet : Gilles Poupard

Partenaires : Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan Communauté, Quimperlé Communauté, Conseil Régional de Bretagne

PROJETS COMMUNS

Appui au Comité Local Ecole Entreprise (CLEE)

Cheffe de projet : Caroline Le Neurès - Le Coq Équipe projet : Olivier Denoual

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

Partenaires : Mission Locale, France Travail, EREF, établissements scolaires, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, BBO Communauté, Région Bretagne…

Critères de priorisation d'implantation en zones d'activités – cas particulier des sites industriels

Chef de projet : Gilles Poupard, Yannig Livory

Équipe projet : Armelle Livory-Moser

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, BBO Communauté

AXE 4 : FAVORISER LA TRANSITION CLIMATIQUE ET LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

OBSERVATOIRE CLIMAT TERRITOIRE

Cheffe de projet : Rozenn Ferrec

Équipe projet : Jean-Christophe Dumons, Hélène Bouteloup

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, DDTM, ALOEN, OEB

CONTRIBUTION AUX DEMARCHES CLIMAT AIR-ENERGIE

PCAET Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté

Cheffe de projet : Rozenn Ferrec

Équipe projet : Hélène Bouteloup, Jean-Christophe Dumons, Gilles Poupard et Arnaud le Montagner

Territoire engagé pour la transition écologique

Cheffe de projet : Rozenn Ferrec

Équipe projet : Arnaud Le Montagner, Hélène Bouteloup, Jean-Christophe Dumons

SOBRIETE FONCIERE ET ZAN

MOS - Mode d'occupation du Sol et suivi de la consommation foncière

Cheffe de projet : Hélène Bouteloup

Équipe projet : Jean-Christophe Dumons, Corentin Muguet, Arnaud Le Montagner

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

Partenaires : SCOT du pays de Lorient, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Région Bretagne, réseau

PROJETS COMMUNS

Interactions entre les usages des sols agricoles et l'environnement

Comment concilier production agricole et préservation des ressources ?

Cheffe de projet : Hélène Bouteloup

Équipe projet : Rozenn Ferrec, Corentin Muguet Partenaire : Chambre d'Agriculture de Bretagne

Analyse des accès aux principaux sites touristiques

Chefs de projet : Jean-Christophe Dumons et Chloé Kerbellec - Le Crom

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Office de tourisme de Lorient Bretagne Sud Tourisme, Office de tourisme de Quimperlé Les Rias, SELLOR, Lorient Bretagne Sud Evénements, Club hôtelier du pays de Lorient.

AXE 5 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

OBSERVATOIRE DU TOURISME

Cheffe de projet : Chloé Kerbellec - Le Crom Équipe projet : Christine

Boissonnot – Delachienne

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Office de tourisme de Lorient Bre¬tagne Sud Tourisme, Office de tourisme de Quimperlé Les Rias, SELLOR, Lorient Bretagne Sud Evénements, Club hôtelier du pays de Lorient.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR LES JEUNES ACTIFS : PISTES D'ACTION

Cheffe de projet : Caroline Le Neurès – Le Coq

Équipe projet : Solen Le Calvé, Rozenn Ferrec

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, BBO Communauté, Sous-préfecture

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

AXE 6 : REVELER LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

1 – TRANSVERSAL

BAROGRAPHE

Chef de projet : Arnaud Le Montagner

Équipe projet : Rozenn Ferrec, Gilles Poupard, Caroline Le Neurès – Le Coq, Jean-Christophe Dumons, Christine Boissonnot – Delachienne, Hélène Bouteloup, Armelle Livory-Moser, Laurence Debacq, Chloé Kerbellec-Le Crom, Marina Rieux, Valentin Guénec, Marie-Julie Dupont-Boucher

CYCLE DE CONFERENCES AUDELOR/UBS

Chef de projet pour AudéLor : Gilles Poupard

Équipe projet : Arnaud Le Montagner, Valentin Guénec, Marie-Julie Dupont-Boucher, Danièle Even

Partenaire : UBS (Master Auteli)

PORTAIL DE DONNEES DATAGENCES BRETAGNE

Chef de projet : Antoine Dauce

Équipe projet : Corentin Muguet, Hugo Le Roux

Partenaires : agences d'urbanisme bretonnes, ADAC (Côtes d'Armor) et ADDRN (St Nazaire)

REGARD SUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DU PAYS DE LORIENT QUMPERLE

Chefs de projets : Arnaud Le Montagner, Arnaud Rentenier

Équipe projet : Jean-Christophe Dumons, Christine Boissonnot - Delachienne, Gilles Poupard, Hélène Bouteloup, Rozenn Ferrec, Caroline Le Neurès – Le Coq, Chloé Kerbellec-Le Crom, Valentin Guénec, Marie-Julie Dupont-Boucher

ACTUALISATION ET ENRICHISSEMENT DE BASES DE DONNEES

Cheffes de projets : Viviane André, Hélène Bouteloup, Christine Boissonnot-Delachienne

Équipe projet : Corentin Muget

2 – DEMOGRAPHIE ET HABITAT

TABLEAU DE BORD SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

Chefs de projets : Rozenn Ferrec et Arnaud Le Montagner

Équipe projet : Jean-Christophe Dumons

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, BBO Communauté

TABLEAU DE BORD HABITAT

Chef de projet : Viviane André

Équipe projet : Rozenn Ferrec, Arnaud Le Montagner, Jean-Christophe Dumons, Corentin Muguet, Antoine Dauce

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté

CREATION D'UN CLUB OBSERVATOIRE HABITAT

Cheffe de projet : Viviane André

Équipe projet : Arnaud Le Montagner, Rozenn Ferrec

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, BBO Communauté, État, Conseil Régionnl, Promoteurs, Notaires, Agences Immobilières, Banques.

SUIVI DES MARCHES DES LOCATIONS COURTE DUREE (AIRBnB)

Chef de projet : Arnaud Le Montagner

Équipe projet : Christine Boissonnot-Delachienne, Chloé Kerbellec - Le Crom, Gilles Poupard

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, BBO Communauté

3 – CENTRALITES/COMMERCE

COMMERCES DE SECONDE MAIN ET REEMPLOI

Cheffe de projet : Christine Boissonnot-Delachienne

Equipe projet : Gilles Poupard, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_105-DE

4 – ECONOMIE

VEILLE ECONOMIQUE/CONJONCTURE/EMPLOI

Cheffe de projet : Caroline Le Neurès – Le Coq

Équipe projet : Gilles Poupard, Christine Boissonnot-Delachienne, Chloé Kerbellec-Le Crom

EMPLOIS ET ACTIFS : DYNAMIQUES DE LOCALISATION BRETONNES

Chef de projet : Gilles Poupard

Équipe projet : Christine Boissonnot-Delachienne

LES EMPLOIS DANS LA SANTE ET LE CARE

Cheffe de projet : Caroline Le Neurès – Le Coq

Équipe projet : Hélène Bouteloup, Gilles Poupard

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, BBO Communauté, État